

Le seuil de pauvreté (et le niveau de vie médian)

par Johan MATHIEU



Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à un pourcentage du niveau de vie médian, définissant ainsi une notion de pauvreté relative. Le seuil traditionnellement utilisé en France est fixé à 60 % du niveau de vie médian (mesuré après impôts et prestations sociales).

En 2016 :

- le seuil de pauvreté pour une personne seule valait 1 026 € / mois.
- sans compter les étudiants, 8,8 millions de personnes vivent au-dessous de ce seuil de pauvreté.

Ce « taux de pauvreté » s'établit à 14,0 % de la population (non étudiante), et il est de 7 % pour les plus de 65 ans.

Mais **cet indicateur statistique a, comme toujours, bien des défauts** : une baisse plus rapide du revenu médian (par exemple par une perte de pouvoir d'achat des classes moyennes ou supérieures) induit une diminution du « seuil de pauvreté », même si dans le même temps les revenus placés sous le seuil de pauvreté ne bougent pas, ou baissent également mais de façon plus modérée.

De plus, il ne prend absolument pas en compte les disparités de pouvoir d'achat selon les régions/villes : 1 026 € à Paris ou dans la Creuse, c'est pas la même vie !

Cet indicateur apporte un éclairage très subjectif de la pauvreté qui est critiqué pour diverses raisons par de nombreux économistes, dont Amartya Sen (prix Nobel d'économie). Le seuil de pauvreté relative apparaît davantage comme une mesure des inégalités de revenus. **Il ne s'agit pas d'un indicateur de richesse ou de pauvreté**, mais un « point de comparaison des bas revenus par rapport aux revenus des autres habitants d'un pays donné » : c'est plutôt un « seuil de risque de pauvreté ».

Le niveau de vie médian* :
une statistique elle aussi très critiquable

* en réalité au seuil de 60 %

• les salaires sont souvent transformés en EQTP (Equivalent Temps Plein) => si quelqu'un travaille 30h / semaine, on compte son salaire sur 35h... Complètement aberrant car **on augmente fictivement les salaires des temps partiels**, nombreux dans notre pays* !

Avec cette méthode, en 2015 en France :

Niveau de vie moyen = 2 250 € net / mois.

Niveau de vie médian = **1 797 €** net / mois.

Sans cette méthode, en 2015 en France :

Niveau de vie moyen = 1 712 € net / mois.

Niveau de vie médian = **1 531 €** net / mois.

* pour vous donner une idée de l'entourloupe : en 2013, dans les entreprises de plus de 10 salariés, **43 % des salariés payés au SMIC étaient à temps partiel** et 95 % des salariés payés au SMIC étaient ouvriers ou employés.

En 2015,
selon la méthode employée,
le taux de pauvreté (60 % du revenu médian) est donc de 1 078 € ou 919 € !

• c'est en fait un revenu médian des ménages : autrement dit, on additionne tous les revenus du ménage, puis on applique un coefficient par individu (1 le premier adulte, 0,5 pour chaque personne supplémentaire de plus de 14 ans et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans)... puis **on calcule la médiane de ces revenus complètement trafiqués**. Encore plus aberrant ! L'argument avancé : « Si chacun ne compte pas pour une part entière, c'est qu'à plusieurs, on fait des économies : pas besoin d'une cuisine ou d'une salle de bain par personne, par exemple. »

Par exemple, quand on dit que le niveau médian est de 1 710 € / mois en 2016 en France, en réalité pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, ça ne fait pas $4 \times 1\,710 \text{ €} = 6\,840 \text{ €}$ mais $3\,591 \text{ €}$ car $1\,710 \times (1+0,5+0,3+0,3) = 3\,591$.

Autre exemple plus marquant : pour un couple sans enfant, le revenu total disponible n'est pas $2 \times 1\,710 \text{ €} = 3\,420 \text{ €}$ mais $1\,710 \times (1+0,5) = 2\,565 \text{ €}$.

• cet indicateur **ne prend en compte**, la plupart du temps, **que les salariés** ! Or, en 2018 il y avait environ 31 millions d'actifs dont 2,9 millions de non salariés !

On oublie donc dans cet indicateur près de 10 % de la population active !!

• cet indicateur ne prend en compte ni la participation ni l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise...

• le salaire moyen est indiqué avant impôts sur les revenus ! Calculer le seuil de pauvreté à partir de ce salaire est donc un peu idiot...